



RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2019

SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS

Eau potable

Synthèse de l'activité

sogedo 

SOMMAIRE

I – SYNTHÈSE	1
II– LES ABONNÉS DU SERVICE EAU POTABLE	3
II-1 Détail des abonnés au 31/12/2019	3
II-2 Traitement des demandes des abonnés	5
III– PRODUCTION ET RENDEMENT	6
III-1 Les volumes prélevés dans le milieu	6
III-2 Les volumes produits	7
III-3 Les volumes consommés comptabilisés	8
III-4 Les volumes consommés autorisés non comptés	8
III-4-1 Les volumes de service	8
III-4-2 Les volumes consommés autorisés.....	8
III-5 Rendement du réseau d'eau potable	9
III-6 Décret N°2012-97 du 27 janvier 2012	9
III-7 Suivi des indicateurs de qualité	10
III-7-1 Protection de la ressource	10
III-7-2 Connaissance des réseaux de distribution	11
III-7-3 Indice d'avancement de la sectorisation	14
III-8 Suivi des consommables	15
III-8-1 Consommation énergétique.....	15
III-8-2 Les produits de traitement	15
IV– LES INTERVENTIONS DE L'ANNEE 2019	16
IV-1 Les interventions sur les ouvrages d'eau potable	16
IV-1-1 Le suivi de la ressource en eau.....	16
IV-1-2 Le lavage des réservoirs	16
IV-1-3 Opérations de renouvellement	17
IV-2 Les interventions sur le réseau d'eau potable	18
IV-2-1 La Recherche de fuites.....	18
IV-2-2 Sur le réseau de distribution.....	19
IV-3 Le renouvellement des branchements et compteurs	21
IV-4 Les branchements neufs	22
IV-5 Le suivi des travaux de la collectivité	22
IV-6 Les réponses aux DT-DICT	24
V – LA SURVEILLANCE ET QUALITE DE L'EAU	25
VI-1 Réglementation en vigueur	25

VI-2 Analyses réalisées dans l'année	25
VI-3 Suivi de la qualité bactériologique	26
VI-4 Suivi de la qualité physico-chimique	27
VI-5 Synthèse générale	28
VI – FACTURATION ET BILAN FINANCIER	29
VI-1 Tarif pour une consommation de 120 m3/an	29
VI-2 Facturation	30
VI-3 Situation sur l'exercice	31
VI-4 Ecrêtement et dégrèvement	31
VI-5 Compte rendu financier	33
VII – LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	39
VII- 1- Stations de production	39
VII- 2- Réseau	41

ANNEXE

- **Détails des interventions sur le réseau**

I – SYNTHÈSE

SYNTHÈSE			2018	2019	Evolution
Gestion de la ressource	Indice d'avancement de la protection de la ressource	%	94%	94%	0.00%
Gestion patrimoniale	Indice de connaissance du réseau	%	90	110	22.22%
	Nombre de Branchements Plomb	-	0	0	0.00%
	Nombre de réparations de conduites	-	195	142	-27.18%
	Réparations sur branchement	-	302	238	-21.19%
	Volumes produits	m3/an	3 308 350	3 322 449	0.43%
	Volumes consommés comptabilisés	m3/an	2 634 147	2 787 364	5.82%
	Rendement du réseau de distribution ONEMA	%	80.72%	84.91%	5.19%
	Indice linéaire de pertes en eau	m3/j/km	2.15	1.71	-20.81%
	Taux moyen de renouvellement des réseaux	%	0.84%	0.47%	-43.56%
Continuité du service	Taux de conformité des analyses bactériologiques	%	100	99	-1.00%
	Taux de conformité des analyses physico-chimiques	%	100	100	0.00%
	Taux d'interruptions de service non programmées	Nb/1000 ab	8.40	7.65	-8.96%
Gestion des abonnés	Nombre d'abonnés	-	23 206	23 799	2.56%
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2.34%	2.73%	16.80%
	Taux de réclamations	Nb/1000 ab	0.56	0.84	50.1%
	Respect du délai d'ouverture des branchements	jours	1	1	0.00%

Récapitulatif des indices spécifiques

Le tableau suivant montre l'évolution des indices spécifiques par rapport à l'année précédente :

Code	Thème	Titre	Unité	Origine	2019
Indicateurs descriptifs des services d'eau potable					
D101.0	Abonnés	Estimation du nombre d'habitants desservis	Nb	INSEE	51 984
D102.0	Abonnés	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€ TTC / m3	SOGEDO / Collectivité	1.72
D151.0	Abonnés	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Nb d'heure ou de jour	SOGEDO	1 jour
Indicateurs de performance					
IP101.1	Qualité de l'eau	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	SOGEDO	99
IP102.1	Qualité de l'eau	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	SOGEDO	100
IP103.2	Réseau	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	De 0 à 120 points	SOGEDO	110
IP104.3	Réseau	Rendement de réseau de distribution	%	SOGEDO	84.91%
IP105.3	Réseau	Indice linéaire des volumes non comptés	m3/j/km	SOGEDO	1.11
IP106.3	Réseau	Indice linéaire des pertes en réseaux	m3/j/km	SOGEDO	1.71
IP107.2	Réseau	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	Collectivité	0.47%
IP108.3	Qualité de l'eau	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	SOGEDO	94%
IP 109.0	Gestion financière	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarités	€ / m3 facturé	SOGEDO	0.013
IP151.1	Abonnés	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	7.65
IP152.1	Abonnés	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	SOGEDO	100
IP153.2	Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	Collectivité	NC
IP154.0	Gestion financière	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	SOGEDO	2.73%
IP155.1	Abonnés	Taux de réclamation	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	0.84

II-LES ABONNES DU SERVICE EAU POTABLE

II-1 Détail des abonnés au 31/12/2019

COMMUNES	Abonnés 2018	Abonnés 2019	Evolution %	Dont communaux
Asques	225	227	0.89%	6
Val de Virvée	1 516	1 527	0.73%	10
Cadillac en Fronsadais	578	591	2.25%	3
Cavignac	922	970	5.21%	9
Cézac	1 025	1 028	0.29%	6
Cubnezais	656	707	7.77%	4
Cubzac les Ponts	1 133	1 151	1.59%	3
Fronsac	562	563	0.18%	7
Galgon	1 428	1 483	3.85%	10
Gauriaguet	547	578	5.67%	3
La Lande de Fronsac	1 049	1 072	2.19%	5
La Rivière	190	190	0.00%	4
Lugon et l'île du Carney	629	634	0.79%	2
Marsas	486	495	1.85%	5
Mouillac	37	41	10.81%	1
Perissac	526	529	0.57%	3
Peujard	855	870	1.75%	5
Saillans	194	193	-0.52%	2
St Aignan	120	118	-1.67%	3
St André de Cubzac	5 427	5 626	3.67%	48
St Genès de Fronsac	334	356	6.59%	1
St Germain la Rivière	172	174	1.16%	5
St Gervais	762	783	2.76%	4
St Laurent d'Arce	614	627	2.12%	3
St Michel de Fronsac	257	258	0.39%	4
St Romain la Virvée	390	397	1.79%	3
Tarnes	127	128	0.79%	2
Vérac	386	385	-0.26%	9
Villegouge	579	595	2.76%	8
Virzac	473	489	3.38%	3
Marcenais	353	359	1.70%	1
Prignac et Marcamps	654	655	0.15%	5
TOTAUX	23 206	23 799	2.56%	187

Les gros consommateurs (consommations supérieures à 500 m3 par an) :

Communes	Nombre d'abonnés	Volumes facturés (m3)
ASQUES	1	1 655
AUBIE ET ESPESSAS	1	5 589
CADILLAC EN FRONSADAIS	3	4 408
CAVIGNAC	11	20 028
CEZAC	2	2 107
CUBNEZAIS	1	640
CUBZAC LES PONTS	5	22 370
FRONSAC	12	16 579
GALGON	7	9 645
GAURIAGUET	2	4 290
LA LANDE DE FRONSAC	4	3 643
LA RIVIERE	2	12 529
LUGON ET ILE DE CARNAY	4	3 264
MARCENAI	2	2 063
MARSAS	2	1 867
MOUILLAC	2	1 194
PERISSAC	1	1 698
PEUJARD	6	7 405
PRIGNAC ET MARCAMP	5	3 825
SAILLANS	3	2 415
SALIGNAC	4	3 704
ST AIGNAN	1	2 718
ST ANDRE DE CUBZAC	49	86 033
ST ANTOINE	1	1 100
ST GENES DE FRONSAC	1	5 91
ST GERMAIN LA RIVIERE	2	2 320
ST GERVAIS	4	10 081
ST LAURENT D'ARCE	1	639
ST MICHEL DE FRONSAC	3	2 288
ST ROMAIN LA VIRVEE	1	533
VERAC	4	10 220
VILLEGOUGE	1	518
VIRSAC	4	3 405
Total général	152	251 364

II-2 Traitement des demandes des abonnés

SOGEDO mène une politique de proximité pour répondre aux besoins des abonnés. Leurs demandes sont exclusivement traitées par l'agence locale.

SUIVI DE LA PERFORMANCE

IP	Nature	2018	2019
Indice de performance			
IP1 :	Taux de réponses au courrier dans un délai de 15 jours	100%	100%
IP2 :	Proportion de lettre d'attente		
IP3 :	Réclamations		
	A Service de l'eau		
	A1 Qualité sanitaire	0	0
	A 2-1 Goût de l'eau	0	0
	A 2-2 Couleur de l'eau	0	3
	A 2-3 Dureté de l'eau	0	0
	A 3 Coupures d'eau	2	0
	A 4-1 Manque de pression	1	1
	A 4-2 Pression ou débit trop fort	0	0
	A 4-3 Variation de pression	0	0
	A 5 Inondation fuite avant et après compteur	3	4
	C Travaux		
	C 1 Réclamation sur travaux de réparation	1	0
	C2 Réclamation sur travaux réalisés sur branchements	1	1
	D Service relations commerciales		
	D1 Réclamation sur niveau du prix	2	6
	D 2 Réclamation pour erreur de relève en facturation	57	5
	D 3 Réclamation sur la qualité des contacts de l'accueil	3	0
IP4 :	Taux de respect du délai de remise en eau du branchement suite à une coupure	100%	100%
IP5 :	Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchements neufs	95%	95%
IP6 :	Existence d'engagements envers le client		
	- délai de réponse au courrier inférieur à 15 jours	Oui	Oui
	- délai de remise en eau d'un branchement inférieur à 1 jour	Oui	Oui
	- délai de réalisation des travaux de branchement inférieur à 30 jours	Oui	Oui
	- respect des rendez-vous dans une plage de 3 heures	Oui	Oui

III-PRODUCTION ET RENDEMENT

III-1 Les volumes prélevés dans le milieu

Volumes mensuels prélevés dans le milieu	Station	Station	Station	Station	Total mensuel
	Dorêt Volumes en m3	Les Billaux Volumes en m3	Peujard Volumes en m3	Salignac Volumes en m3	
janv-19	60 390	70 561	43 044	95 092	269 087
févr-19	53 295	59 616	42 749	87 087	242 747
mars-19	62 622	75 635	47 560	97 789	283 606
avr-19	61 335	77 094	45 894	95 449	279 772
mai-19	58 088	68 956	45 636	91 936	264 616
juin-19	76 220	97 692	58 502	91 016	323 430
juil-19	77 846	92 675	64 066	96 294	330 881
août-19	70 772	102 216	53 708	86 030	312 726
sept-19	76 418	110 226	54 112	83 519	324 275
oct-19	61 123	87 192	47 784	84 021	280 120
nov-19	48 974	84 413	42 736	86 355	262 478
déc-19	55 065	75 756	42 875	78 943	252 639
TOTAL 2019	762 148	1 002 032	588 666	1 073 531	3 426 377



III-2 Les volumes produits

Production globale	2 018	2 019	Evolution
Station les Billaux	979 435	993 737	1.46%
Station de Salignac	1 014 406	1 072 802	5.76%
Station de Doret	775 618	702 044	-9.49%
Station de la Brauge	538 891	553 866	2.78%
TOTAL	3 308 350	3 322 449	0.43%

Détail par site de traitement :

Volumes Produits - Station les Billaux	2 018	2 019	Evolution
Volume annuel produits (m3/an)	979 435	993 737	1.46%
Volume moyen journalier (m3/j)	2 683	2 723	1.47%
Production semaine de pointe (m3/semaine)	30 830	30 728	-0.33%
Semaine de pointe	31	30	-3.23%

Volumes Produits - Station de Doret	2 018	2 019	Evolution
Volume annuel produits (m3/an)	775 618	702 044	-9.49%
Volume moyen journalier (m3/j)	2 125	1 923	-9.49%
Production semaine de pointe (m3/semaine)	21 031	19 948	-5.15%
Semaine de pointe	35	26	-25.71%

Volumes Produits - Station de la Brauge	2 018	2 019	Evolution
Volume annuel produits (m3/an)	538 891	553 866	2.78%
Volume moyen journalier (m3/j)	1 476	1 517	2.81%
Production semaine de pointe (m3/semaine)	15 060	14 970	-0.60%
Semaine de pointe	31	26	-16.13%

Volumes Produits - Station de Salignac	2 018	2 019	Evolution
Volume annuel produits (m3/an)	1 014 406	1 072 802	5.76%
Volume moyen journalier (m3/j)	2 779	2 939	5.76%
Production semaine de pointe (m3/semaine)	23 179	23 336	0.68%
Semaine de pointe	28	27	-3.57%

III-3 Les volumes consommés comptabilisés

	2 018	2 019	Evolution
Facturation eau potable	2 634 147	2 787 364	5.82%
Dont écrêtement (volumes)	57 642	66 392	15.18%
Ecrêtement (nb)	140	158	12.86%
TOTAL	2 634 147	2 787 364	5.82%

III-4 Les volumes consommés autorisés non comptés

III-4-1 Les volumes de service

Volumes de service	Unité	Volume unitaire (en m ³)	Nombre	Volume
				(m3)
Analyseur	Nombre d'analyseurs	700	6	4 200
Nettoyage des réservoirs	Volume de stockage	6 800	1	6 800
Rinçage de conduites après travaux liés à casses et fuites		30	383	11 490
Désinfection après travaux	7 chantiers de renouvellement		7 volumes pour chantier	1 680
Désinfection après travaux lotissements	Nb de lotissement	35	10	350
Purges sur réseau	accumulation du Fer			2 500
TOTAL				27 020

III-4-2 Les volumes consommés autorisés

Essai et manœuvre poteaux d'Incendie	Unité	Volume unitaire (en m ³)	Nombre	Volume
				(m3)
Poteaux incendies et Bâches incendies	Nombre de poteaux	10	656	6 560
TOTAL				6 560

III-5 Rendement du réseau d'eau potable

	2 018	2 019	Evolution
Rendement du réseau d'eau potable (ONEMA)	80.73%	84.91%	5.18%
Rendement primaire du réseau d'eau potable (%)	79.62%	83.89%	5.37%
Volume des pertes d'eau (m3)	637 608	501 505	-21.35%
Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	9.02	9.57	6.08%
Indice linéaire de pertes (m3/j/km)	2.15	1.71	-20.81%

La Commission Locale de l'Eau (CLE) retient la grille d'appréciation de l'ILP suivante :

Niveau de perte faible	ILP \leq 0.08 X D
Niveau de perte modéré	0.08 X D \leq ILP \leq 0.15 X D
Niveau de perte élevé	0.15 X D \leq ILP \leq 0.29 X D
Niveau de perte très élevé	0.29 X D < ILP

Avec D = Densité d'abonnés par km hors branchement, ILP = Indice Linéaire de Pertes, comme défini dans le décret n°2007-675 du 02 mai 2007 qui introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

On a donc $D = 23\,799 / 805.834 = 29.53$

De ce fait, l'ILP référence est de $0.08 \times 29.53 = 2.362$.

L'ILP calculé est de 1.71. Ainsi l'ILP calculé est inférieur à l'ILP de référence ce qui signifie que le réseau du syndicat a un **niveau de perte faible**.

III-6 Décret N°2012-97 du 27 janvier 2012

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement.

Les dispositions de ce décret définissent les obligations des collectivités concernant l'atteinte de seuils minimaux de rendement de réseau.

Objectif de rendement du réseau :

Le décret définit un seuil minimal de rendement du réseau de 85 %. La valeur de rendement calculée précédemment est inférieure au seuil de 85 %.

Dans ce cas, le décret prévoit un autre seuil en fonction d'éléments locaux. Il convient ainsi d'établir ce nouveau seuil sur la base d'un calcul en additionnant les éléments suivants :



NB : l'**indice linéaire de consommation** = volumes facturés aux usagers + volume de service + volume vendu en gros / au linéaire de réseau, hors branchements

Cependant, votre collectivité remplissant deux facteurs complémentaires réunis, **le terme fixe est porté à 70 %**. Ces deux facteurs sont :

- Votre ressource fait l'objet de règles de répartition des eaux.
- Les volumes prélevés sont supérieurs à deux millions de m3 par an.

De ce fait, le **rendement décret** = $70\% + (1/5 * 9.57) = \underline{\underline{71.91\%}}$

Ainsi le rendement du service est supérieur au seuil calculé. Le SIAEPA du Cubzadais-Fronsadais est en conformité avec le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012.

En cas de non atteinte du seuil du rendement au 31 décembre 2013 et si aucun plan d'action n'est adopté dans les 2 ans, la collectivité peut être sanctionnée par un doublement de la redevance « alimentation en eau potable » à compter du 1er janvier 2016.

L'ensemble de nos services est à votre disposition pour répondre et vous apporter des propositions techniques afin de répondre aux obligations de ce décret.

SOGEDO poursuit ses efforts pour atteindre le seul contractuel de 85 %. Un agent technique exploite quotidiennement la sectorisation mise en place par la collectivité à la recherche de fuite. Dès qu'une fuite est détectée, la réparation est programmée et exécutée.

III-7 Suivi des indicateurs de qualité

III-7-1 Protection de la ressource

En application de l'arrêté ministériel du 2 mai 2007, la protection et la gestion de la ressource sont mesurées par un **indicateur de performance** dont la valeur est comprise entre 0 et 100 %, basée sur le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource	2019
La Brauge (Peujard)	100%
Le Doret 3 (St André de Cubzac)	100%
Palu de Rabi 3 (Les Billaux – Galgon)	80%
Palu de Rabi Girard (Les Billaux – Galgon)	80%
Pont de Girard 2 (Les Billaux – Galgon)	80%
Les Nauves (Salignac)	100%
Ensemble des ressources :	94%

* Pondération ARS par unité de gestion

III-7-2 Connaissance des réseaux de distribution

Un Système d'information Géographique (SIG) est utilisé suite à la mise à jour et la numérisation des plans du réseau de distribution. Les informations connues concernant la structure, la dimension et l'âge des équipements et canalisations, y sont répertoriées, ainsi qu'un historique et la localisation des interventions effectuées au cours de l'année.

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement. Les collectivités sont tenues, au 31 décembre 2013, sous peine de sanctions financières :

- d'une part d'avoir établi un descriptif détaillé des réseaux d'eau potable,
- et d'autre part d'atteindre un certain seuil de rendement de réseau.

Pour juger de l'établissement du descriptif détaillé, le ministère de l'environnement a fait évoluer, par un nouveau décret du 2 décembre 2013, l'indicateur de performance IP103.2 « indice de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux d'eau potable ».

Ce décret modifie en profondeur cet indicateur y compris le barème d'attribution des points (passage du barème de 100 points à 120 points).

Afin de considérer que les collectivités disposent du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, cet indice doit atteindre une valeur supérieure ou égale à 40 points.

Les collectivités n'ayant pas atteint la valeur de 40 points ne sont pas conformes et risquent de se voir appliquer la pénalité prévue au décret: le doublement de la redevance « prélèvement en eau potable ». Vous trouverez page suivante la décomposition de cet indice ainsi que le nombre de points que nous avons été en mesure d'attribuer à chaque paramètre.

Ce descriptif détaillé doit vous permettre d'établir un plan pluriannuel de renouvellement du réseau de distribution. Le remplacement des conduites anciennes et présentant des défaillances régulières permettra d'améliorer le rendement du réseau.

Nos techniciens complètent chaque jour cette base de données. Nous sommes à votre entière disposition pour vous transmettre les données nécessaires à la gestion patrimoniale de votre réseau de distribution.

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures.	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	oui	5
<u>L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</u>			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	100%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan pour au moins la moitié du linéaire total.	oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	100%	5
<u>A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</u>			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	non	0
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	oui	10
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	oui	10
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	oui	5
Nombre de points total obtenus			110

Depuis l'année 2014, la date de pose de chaque tronçon a été identifiée avec précision à partir des archives.

Compte tenu de la valeur de l'indice, votre collectivité dispose d'un inventaire conforme au décret du 27 janvier 2012. Les informations sur les âges des canalisations doivent encore être complétées et améliorées afin d'obtenir un outil d'aide au renouvellement des réseaux performants.

Nos services techniques se tiennent à votre disposition afin de vous transmettre l'ensemble des données qui vous seront nécessaires dans la programmation de vos prochains travaux.

Il convient de nous transmettre le plus régulièrement possible les plans de récolement liés aux travaux effectués sur votre collectivité afin que nous puissions mettre à jour le Système d'Information Géographique.

Prévention et Sécurité : « Construire sans détruire »

Le décret N°2011-1241 du 5 octobre 2011, dit décret DT-DICT, prévoit la refonte des formulaires CERFA correspondants, la modification des procédures administratives et le renforcement des responsabilités de chacun des acteurs.

Ce décret modifie les documents DT-DICT qui deviennent plus complets et détaillés. En vue d'optimiser la sécurité des biens et des personnes et de sécuriser au mieux la continuité de service, le décret encadre la réalisation de travaux urgents par la mise en place d'avis de travaux urgents « ATU ».

D'autre part, la loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » instaure au sein de l'INERIS, par l'article L554-2 du Code de l'environnement, un guichet unique informatisé qui vise à recenser les concessionnaires de tous les réseaux aériens, souterrains et subaquatiques implantés en France, et les principales informations nécessaires pour permettre la réalisation de travaux en toute sécurité à leur proximité.

Sogedo a ainsi la charge de mettre à jour le guichet unique. Ce guichet est financé en partie par une redevance perçue auprès des exploitants de réseaux.

D'autre part, la réglementation prévoit également l'identification des réseaux selon deux critères :

- Catégorie d'ouvrage :
 - Les réseaux dits sensibles
 - Les réseaux non sensibles.

Remarque : Les canalisations de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine relèvent, sauf déclaration contraire de la part de l'opérateur du réseau, de la catégorie des réseaux non sensibles.

- Précision des informations cartographiques : L'arrêté « DT/DICT » instaure à ce titre, trois classes de précision cartographique A, B et C. Pour tous les réseaux, ces classes sont :
 - Classe A : incertitude sur la précision cartographique maximale de 0,40 m.
 - Classe B : incertitude sur la précision cartographique entre 0,40 m et 1,5 m.
 - Classe C : incertitude sur la précision cartographique supérieure à 1,5 m

Les plans de récolement doivent obligatoirement être établis dans une classe de précision conforme à la classe A. La réglementation n'impose pas, à ce jour, pour les réseaux « non sensibles » une mise à jour massive de la précision en classe A.

III-7-3 Indice d'avancement de la sectorisation

Conformément aux dispositions 29 et 30 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Nappes profondes de Gironde » validé en juin 2013, le responsable des services publics d'alimentation en eau potable doit renseigner des indicateurs relatifs au fonctionnement de la sectorisation.

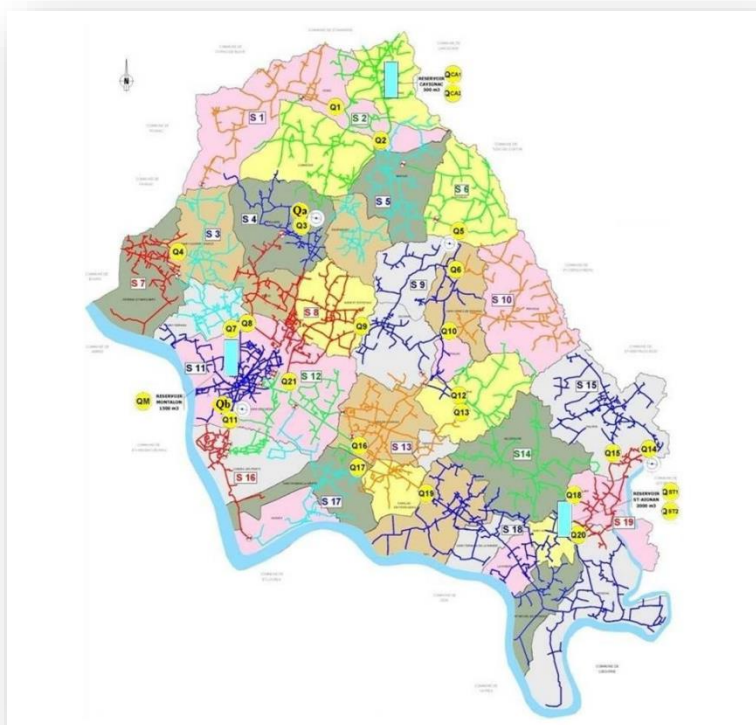
En commission Locale de l'Eau du SAGE « Nappes profondes de Gironde » le 16 septembre 2014, des indicateurs complémentaires relatifs au fonctionnement de la sectorisation ont été définis pour une opérationnalité au 1er janvier 2015.

Cet indice doit être inséré dans le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) ainsi que dans le Rapport Annuel du Délégué.

Indicateur	Définition
Indice d'avancement de la sectorisation	0 % : Pas de sectorisation 10 % : Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation 30 % : Sectorisation en cours 40 % : Sectorisation existante 60 % : Sectorisation existante fonctionnelle 100 % : Suivi annuel des données

L'indice d'avancement de la sectorisation pour le Syndicat du Cubzadais-Fronsadais est de :

	2018	2019	Evolution
Indice d'avancement de la sectorisation	100%	100%	0.00%



III-8 Suivi des consommables

III-8-1 Consommation énergétique

Consommation électrique (kWh/an)	2018	2019	Evolution
Station les Billaux	707 674	787 624	11.30%
Station de Doret	475 904	444 618	-6.57%
Station la Brauge	452 492	459 129	1.47%
Station Salignac	688 096	775 151	12.65%
Débitmètre Saillans	83	93	12.05%
Débitmètre St Romain la Virvée	5	292	5740.00%
Débitmètre Vérac	10	29	190.00%
Débitmètre St Gervais (Croix de l'Avocat)	7	14	100.00%
Débitmètre Cézac	86	90	4.65%
Réservoir St Aignan et débitmètre	525	332	-36.76%
Réservoir Montalon	-1 431	32	-102.24%
Réservoir Cavignac	73	91	24.66%
Réservoir Marcenais	10 455	2 933	-71.95%
TOTAL	2 333 979	2 470 428	5.85%

Sogedo s'emploie à diminuer les consommations énergétiques de ses sites de traitement toute l'année en étudiant les temps de fonctionnement des équipements et en appliquant le paramétrage le plus optimum.

L'évolution des valeurs de consommation énergétique observée sur certains sites (Débitmètre St Romain la Virvée, Réservoir Montalon, Réservoir Marcenais) s'explique car les valeurs proviennent de la facturation. Or le contrat électrique des réservoirs et des compteurs/débitmètres étant des segments C5 (anciennement tarif bleu), la facturation s'effectue principalement sur des données de consommation estimées. Ainsi les données prennent en compte des régularisations de consommation, ce qui explique les variations observées entre l'année 2018 et l'année 2019.

III-8-2 Les produits de traitement

Produits traitement (en kg / an)	2018	2019	Evolution
Chlore gazeux (Les Billaux)	490	441	-10.00%
Chlore gazeux (Doret)	294	343	16.67%
Chlore gazeux (Peujard)	196	245	25.00%
Chlore gazeux (Salignac)	392	441	12.50%
Neutralite (Doret)	39 500	75 068	90.05%
Neutralite (Peujard)	24 000	59 229	146.79%
Neutralite (Salignac)	107 500	114 703	6.70%
TOTAL	172 372	250 470	45.31%

IV- LES INTERVENTIONS DE L'ANNEE 2019

IV-1 Les interventions sur les ouvrages d'eau potable

IV-1-1 Le suivi de la ressource en eau

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution moyenne du niveau d'eau dans les forages.


	2018			2019		
	Statique (profondeur en m)	Dynamique (profondeur en m)	Débit m3/h	Statique (profondeur en m)	Dynamique (profondeur en m)	Débit m3/h
Billaux F2	0	0	0	0	0	0
Billaux F3	0	0	0	0	0	0
Billaux F4	5.12	12.08	200	5.09	12.96	200
Doret F3	6.18	9.67	160	6.8	9.8	160
Peujard	32.86	36.8	100	32.1	36.9	100
Salignac	47.42	61.22	150	47.4	62.2	150

IV-1-2 Le lavage des réservoirs

Les réservoirs sur tour et les bâches sont nettoyés une fois par an.

Réservoir	Type	Volume	Télésurveillance	Cuve	Date de lavage	Observations
Réservoir St Aignan	Sur tour	2000	Oui	1	14/05/2019	
Réservoir Montalon	Sur tour	1500	Oui	1	22/05/2019	
Réservoir Cavignac	Sur tour	500	Oui	1	10/04/2019	
Réservoir Marcenais	Sur tour	2000	Oui	1	16/05/2019	Reprise de l'étanchéité en décembre 2019.
Bâche Billaux	Au sol	200	Oui	1	10/12/2019	
Bâche Doret	Au sol	86	Oui	1	21/05/2019	
Bâche la Brauge	Au sol	240	Oui	1	09/04/2019	
Bâche Salignac	Au sol	240	Oui	1	18/05/2019	

IV-1-3 Opérations de renouvellement

Station	Description de l'opération	Nature	Montant
Salignac	Remplacement du filtre harmonique du variateur 	Programme	2 000 €
Les Billaux	Remplacement et optimisation du fonctionnement des vannes de pilotage de la déferrisation	Programme	3 000 €
Débitmètre Q11	Remplacement du débitmètre DN150 SIEMENS Alimenté	Garantie	1 607 €
Débitmètre Q21	Remplacement du débitmètre DN150 SIEMENS Autonome	Garantie	2 656 €
TOTAL			9 263 €

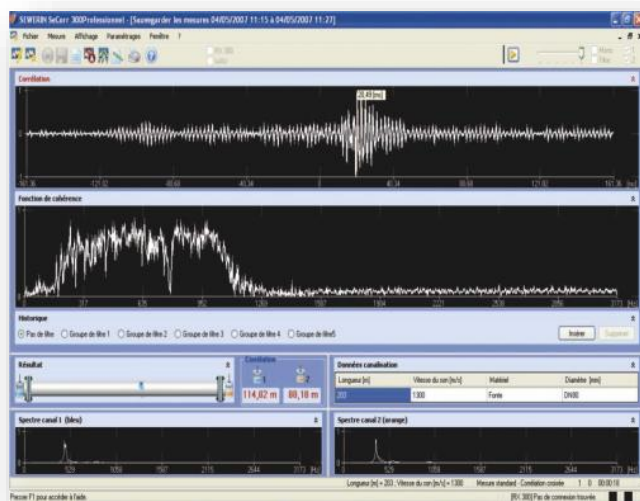
IV-2 Les interventions sur le réseau d'eau potable

IV-2-1 La Recherche de fuites

Au sein du Département de la Gironde, un agent est entièrement dédié à la recherche et la localisation des fuites.

L'utilisation d'équipements performants complète les moyens de détection des pertes d'eau sur le réseau de distribution de la Collectivité :

- Appareils d'écoute au sol
- Corrélateur acoustique
- Dispositifs de pré-localisation
- Cloches écouteurs SEPEM



Les campagnes de recherche de fuites sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Recherche fuites	2018	2019	Evolution
Linéaire inspecté (km)	645	584	-9.46%
Nombre de fuites détectées	86	88	2.33%

IV-2-2 Sur le réseau de distribution

Les interventions réalisées sur le réseau de distribution sont synthétisées ci-dessous :

Réparations réseau	2018	2019	Evolution
Casses de conduites et déboitements	195	142	-27.18%
Réparations sur branchement	302	238	-21.19%
TOTAL	497	380	-23.54%



Interruption de service	2018	2019	Evolution
Interruptions programmées (travaux)	13	17	30.77%
Interruptions pour problèmes qualitatifs	0	0	-
Interruptions accidentelles liées à des tiers	6	12	100.00%
Interruptions accidentelles liées au réseau (casses + fontainerie)	189	170	-10.05%
Interruptions liées à la production (manque d'eau)	0	0	-
Total interruptions de service non programmées	195	182	-6.67%
Abonnés desservis	23 206	23 799	2.56%
Taux d'interruptions de service non programmées (%)	8.40	7.65	-8.99%

IV-3 Le renouvellement des branchements et compteurs

Renouvellement branchements et compteurs	2018	2019	Evolution
Branchements par Sogedo	38	32	-15.79%
Compteurs DN15	1 126	1 262	12.08%
TOTAL	1 164	1 294	11.17%

Liste des branchements renouvelés au cours de l'année :

Date	Adresse	Commune
02/01/2019	59 Rue Guillou	VIRSAC
04/01/2019	4 Impasse Batisse	SAINT ANDRE DE CUBZAC
10/01/2019	Route De Canneau	LA LANDE DE FRONSAC
11/01/2019	10 Route De Napoleon	CUBNEZAI
14/01/2019	5 Pas Du Moulin	CEZAC
23/01/2019	66 Rue Courneau	SAINT ANDRE DE CUBZAC
05/02/2019	Richelieu	FRONSAC
14/02/2019	615 Chemin De Seignan	SAINT ANDRE DE CUBZAC
28/02/2019	1 Rue De Merlet	CUBNEZAI
27/03/2019	Naudin	SAINT MICHEL DE FRONSAC
28/03/2019	55 Rue Nationale	SAINT ANDRE DE CUBZAC
26/04/2020	4 Chemin De Pair Mon Pair	PRIGNAC ET MARCAMP
28/05/2019	21 Rue De La Gare	SAINT ANDRE DE CUBZAC
07/06/2019	2 Route De Guitre	GALGON
17/06/2019	15 Loiseau	FRONSAC
25/06/2019	25 Rue De Montallon	SAINT ANDRE DE CUBZAC
18/07/2019	49 Rue De La Passerelle	CUBNEZAI
22/07/2019	2 Rue Des 4 Vents	SAINT ANDRE DE CUBZAC
06/08/2019	845 Route De Bordeaux	SAINT ANDRE DE CUBZAC
06/08/2019	Avenue De Paris	CUBZAC LES PONTS
16/08/2019	11 Rue D'abreuvoir	CUBNEZAI
22/08/2019	23 Rue De La Tour Du Pin	SAINT ANDRE DE CUBZAC
19/09/2019	15 Bis Loiseau	FRONSAC
08/10/2019	6 Lotissement La Racace	CUBZAC LES PONTS
23/10/2019	47 Ter Avenue De Paris	CAVIGNAC
23/10/2019	51 Rue Michel Eyquem	SAINT LAURENT D'ARCE
08/11/2019	61 Rue Du Commandant Cousteau	SAINT ANDRE DE CUBZAC
19/11/2019	51 Chemin De Terrefort	SAINT ANDRE DE CUBZAC
26/11/2019	23 Chemin De Bicou	SALIGNAC
18/12/2019	375 Route De La Virvée	SAINT ROMAIN LA VIRVEE
23/12/2019	52 Route De Libourne	MARSAS
26/12/2019	2 Rue Peret	SAINT ANDRE DE CUBZAC

IV-4 Les branchements neufs

Branchements neufs réalisés par Sogedo	2019
Branchements neufs	450

IV-5 Le suivi des travaux de la collectivité

Les travaux réalisés sur les installations de la Collectivité font l'objet d'un accompagnement de la part de nos services à toutes les phases de leur réalisation (projet, avancement, réception).

Nous rappelons que les nouvelles installations n'intègrent le patrimoine affermé qu'après fourniture des plans de récolement par les entreprises mandatées et réception des travaux par le maître d'ouvrage.

L'ensemble des autres travaux réalisés par le Syndicat dans le cadre des extensions et du renouvellement des canalisations en 2019 est présenté ci-après :

Travaux d'extension du réseau d'eau potable (Lotissement)		Ø et Nature	Linéaire (ml)
CAVIGNAC	Lotis. Le Vallon des Poètes	63 PVC	304
CAVIGNAC	Lotis. Le Vallon des Poètes	110 PVC	392
CUBNEZAI	Lotis. Les Vieilles Vignes	63 PVC	113
GALGON	Lotis. Champ de Beaumont	110 PVC	15
GALGON	Lotis. Champ de Beaumont	63 PVC	155
GAURIAGUET	Lotis. Les Allées de La FONTAINE	63 PVC	136
LALANDE DE FRONSAC	Lotis. Les Allées de Georges	110 PVC	3
LALANDE DE FRONSAC	Lotis. Les Allées de Georges	140 PVC	327
LALANDE DE FRONSAC	Lotis. Les Allées de Georges	63 PVC	337
PEUJARD	Lotissement Les Mimosas	110	2
PEUJARD	Lotissement Les Mimosas	63	85
SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC	Lotis. Le Hameau du Granger	63 PVC	70
SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC	Lotis. DUCLA - Avenue Jules Ferry	63 PVC	117
SAINT-GENES-DE-FRONSAC	Lotis. L'Ecrin	63 PVC	106
VERAC	Lotissement Les Jasmins	110 PVC	10
VERAC	Lotissement Les Jasmins	125 PVC	71
VERAC	Lotissement Les Jasmins	63 PVC	263
ASQUES	Lieu-dit : SAINT-MARTIN-OUEST	50 Ctflex	23
CUBNEZAI	Route de Napoléon	110 PVC	11
CUBNEZAI	Route de Napoléon	125 PVC	239
CUBNEZAI	Route de Napoléon - Domaine de Marengo	63 PVC	245
GAURIAGUET	Rue de La Passerelle - Le Clos de CHABANET	50 PVC	136
LUGON-ET-L'ILE-DU-CARNEY	Les Terrasses de SALENGRO	50 PVC	98
SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC	Avenue Jules Ferry	63 PVC	3
SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC	ZAC PARC D'AQUITAINE	140 PVC	6

Travaux d'extension du réseau d'eau potable (Lotissement)		Ø et Nature	Linéaire (ml)
SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC	ZAC PARC D'AQUITAINE	110 PVC	14
SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC	Les Places - Avenue de La Gare	63 PVC	65
SAINT-GERVAIS	Allée du Parc	63 PVC	42
SAINT-GERVAIS	Le Clos de La Lande	63 PVC	175
SALIGNAC	Chemin des Renardieres	40 PEHD	37
SALIGNAC	Chemin de l'Oligeaie	40 PEHD	43
TARNES	D737_Route de Verac	63 PVC	3
TOTAL			3646

Travaux d'extension du réseau d'eau potable (Syndicat)		Ø et Nature	Linéaire (ml)
AUBIE-ET-ESPESSAS	Rue d'Espessas	50 PEHD	160

Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable		Ø et Nature	Linéaire (ml)
CEZAC	Lieu-dit : SABOURIN	125 PVC	410
LUGON-ET-L'ILE-DU-CARNEY	Avenue Jean-Jaurès	75 PVC	305
PERISSAC	Lieu-dit : Le Bourg - HT 2018 Complémentaire	110 PVC	1275
SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC	Route de St-Romain	63 PVC	160
CUBNEZAIS	Route de Napoleon - Domaine de Marengo	90 PVC	98

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est défini par le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de conduites renouvelées au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Récapitulatif des travaux réceptionnés	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne annuelle (sur 5 ans)
Renouvellement de branchements (nb)	0	0	35	38	32	35
Extensions de réseaux (km)	4.603	0.607	3.624	3.423	3.806	3.213
Renouvellement de réseaux (km)	3.549	2.138	4.292	6.83	2.248	3.811

IP 107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Indicateurs des réseaux de distribution	2019
Linéaire total du réseau de distribution (km)	805.834
Taux moyen d'extension du réseau (%)	0.41%
Taux moyen de renouvellement du réseau (%)	0.47%

IV-6 Les réponses aux DT-DICT

Gestion des DICT	2018	2019	Evolution
Nombre de DICT traitées :	223	306	37.22%
Nombre d'ATU traitées :	32	196	512.50%
Nombre de DT traitées	505	588	16.44%
Nombre de DT-DICT traitées :	915	1085	18.58%
Nombre de DICT émises :	0	0	-
Nombre d'ATU émises :	298	312	4.70%
Nombre de DT émises	257	286	11.28%
Nombre de DT-DICT émises :	10	8	-20.00%

V – LA SURVEILLANCE ET QUALITE DE L'EAU

VI-1 Réglementation en vigueur

Le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001 retranscrit en droit français les directives européennes relatives à la qualité des eaux de boisson. Ce décret est codifié, pour l'essentiel, aux articles R.1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique.

Dans le cadre de ce décret, plusieurs types de contrôles sont réalisés au cours de l'année :

- Le contrôle sanitaire : programme d'analyses défini par arrêté préfectoral et dont le suivi est assuré par l'ARS de la Gironde,
- Le suivi quotidien du taux de désinfectant sur les installations de traitement, ainsi que des mesures aléatoires sur réseau de distribution et un programme d'auto-surveillance réalisés par SOGEDO.

Pour mesurer la qualité de l'eau, on distingue deux types de paramètres définis par ce décret :

Limites de qualité : ces limites sont fixées pour des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. C'est à partir de ces paramètres que l'on juge de la qualité de l'eau distribuée.

Références de qualité : ce sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau. Les substances concernées, sans incidence sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau, peuvent mettre en évidence une présence importante d'un paramètre au niveau de la ressource et/ou un dysfonctionnement des installations de traitement. Ces paramètres sont nos références dans le travail de terrain.

VI-2 Analyses réalisées dans l'année

L'ensemble des analyses ARS est effectué par le Laboratoire LDA 33. L'autosurveillance Sogedo est réalisée par LPL.

Type	Nom de l'installation	Nombre d'analyses réalisées	
		ARS	SOGEDO
Ressource	St André de Cubzac - Exhaure Dorêt	1	0
Ressource	Palu de Rabi Girard - Exhaure Les Billaux	2	0
Ressource	Salignac - Eau Brute Forage	2	0
Ressource	La Brauge - Peujard - Exhaure	1	0
Production	Pont de Girard – Les Billaux – Sortie station	7	10
Production	Dorêt – St André de Cubzac – Sortie station	8	11
Production	Les Nauves – Salignac – Sortie station	6	11
Production	La Brauge – Peujard – Sortie station	5	12
Distribution	Chez les abonnés	106	59
TOTAL		138	103

VI-3 Suivi de la qualité bactériologique

Elle est évaluée par la recherche de germes dont la présence dans l'eau révèle une contamination d'origine fécale.

La présence de ces germes test de contamination fécale dans l'eau de consommation témoigne d'un risque sanitaire microbiologique susceptible d'engendrer des pathologies.

Analyses bactériologiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire ARS

Type	Nom de l'installation	Nombre d'analyses	Nombre de dépassement des limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Ressource	St André de Cubzac - Exhaure Dorêt	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi Girard - Exhaure Les Billaux	1	0	0
Ressource	Salignac - Eau Brute Forage	1	0	0
Ressource	La Brauge - Peujard - Exhaure	0	0	0
Production	Pont de Girard – Les Billaux – Sortie station	7	0	0
Production	Dorêt – St André de Cubzac – Sortie station	8	0	0
Production	Les Nauves – Salignac – Sortie station	6	0	0
Production	La Brauge – Peujard – Sortie station	5	0	0
Distribution	Chez les abonnés	99	1	0
TOTAL		127	1	0

Analyses bactériologiques réalisées dans le cadre de l'autosurveillance Sogedo

Type	Nom de l'installation	Nombre d'analyses	Nombre de dépassement des limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Ressource	St André de Cubzac - Exhaure Dorêt	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi Girard - Exhaure Les Billaux	0	0	0
Ressource	Salignac - Eau Brute Forage	0	0	0
Ressource	La Brauge - Peujard - Exhaure	0	0	0
Production	Pont de Girard – Les Billaux – Sortie station	10	0	0
Production	Dorêt – St André de Cubzac – Sortie station	11	1	1
Production	Les Nauves – Salignac – Sortie station	11	0	1
Production	La Brauge – Peujard – Sortie station	12	0	2
Distribution	Chez les abonnés	39	0	0
TOTAL		83	1	4

Détail des dépassements de limite de qualité :

- Non-conformité sur le paramètre entérocoque le 16/09/2019 à Vérac, non-confirmée par la contre-analyse du 19/09/2019
- Non-conformité sur le paramètre entérocoque le 12/12/2019 à St André de Cubzac, non-confirmée par la contre-analyse du 19/12/2019

VI-4 Suivi de la qualité physico-chimique

La qualité physico-chimique de l'eau est déterminée par 5 familles de paramètres :

- examen physique-chimique (équilibre calco-carbonique, Turbidité, conductivité, éléments minéraux, métaux, composés azotés, oxygène et matière organique),
- composés organiques (HAP, COV),
- pesticides,
- sous produits de désinfection (THM, chlorite et bromate),
- radioactivité.

- Chlorure de Vinyle Monomère CVM :

Le chlorure de vinyle monomère (CVM) est un gaz inorganique, incolore à température ambiante. C'est un composé chimique purement synthétique n'existant pas à l'état naturel qui a été utilisé avant 1980 dans la fabrication des canalisations en PVC. Le relargage résiduel de CVM de ces canalisations peut entraîner la présence de ce gaz dans l'eau potable.

Le relargage de CVM peut dépendre des facteurs suivants : la température de l'eau, l'âge de la canalisation, le temps de séjour de l'eau dans les canalisations. Il est donc difficile de prédire les zones présentant de fortes teneurs en CVM.

Dernièrement l'ARS a établi un programme de surveillance des CVM sur l'ensemble des réseaux.

La limite de qualité du paramètre CVM est de 0,5 µg/L.

Si des CVM sont présents dans les réseaux, les solutions sont :

- Purges manuelles
- Purges automatiques
- Renouvellement de la canalisation (seule solution qui règle le problème définitivement).

Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire ARS

Famille	Ressource	Production	Distribution	Nombre de dépassement des limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Examen physico-chimique	2	26	106	0	11
Composés organiques	2	8	4	0	0
Pesticides	2	5	0	0	0
Sous-produits de désinfection	0	8	5	0	0
Radioactivité	4	0	0	0	0

Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire ARS

Famille	Ressource	Production	Distribution	Nombre de dépassement des limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Examen physico-chimique	0	43	40	0	2
Composés organiques	0	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0
Sous-produits de désinfection	0	0	16	9	0
Radioactivité	0	0	0	0	0

Détail des dépassements de limite de qualité :

- Non-conformité sur le paramètre CVM le 07/08/2019 à St Aignan, confirmée par la contre-analyse du 15/10/2019
- Non-conformité sur le paramètre CVM le 07/08/2019 à La Lande de Fronsac, confirmée par la contre-analyse du 15/10/2019
- Non-conformité sur le paramètre CVM le 07/08/2019 à Cavignac, confirmée par la contre-analyse du 15/10/2019
- Non-conformité sur le paramètre CVM le 07/08/2019 à Cavignac, confirmée par la contre-analyse du 15/10/2019
- Non-conformité sur le paramètre CVM le 07/08/2019 à St Genès de Fronsac, non-confirmée par la contre-analyse du 28/11/2019

VI-5 Synthèse générale

- Pour l'année 2019, quatre analyses n'ont respecté les références de qualité bactériologiques mais treize n'ont pas respecté les références physico-chimiques.
- 99 % des analyses réalisées sont conformes vis à vis des limites de qualité bactériologique
- En dehors des chlorures de vinyle monomère 100 % des analyses réalisées sont conformes vis à vis des limites de qualité physico-chimique

Les dépassements des références qualité sont essentiellement dus à un caractère ponctuellement agressif des eaux sorties productions.

La campagne de prélèvement pour analyses CVM a permis de mettre en évidence des non-conformités sur les communes de St Aignan, St Genès de Fronsac, La Lande de Fronsac et Cavignac.

Les contre-analyses réalisées ont confirmé ces dépassements (à l'exception d'un point).

Le renouvellement de certains tronçons a été programmé par le syndicat.

Les autres feront l'objet d'une surveillance particulière.

Un plan d'échantillonnage lié aux CVM a été mis en place jusqu'en 2022.

VI – FACTURATION ET BILAN FINANCIER

VI-1 Tarif pour une consommation de 120 m³/an

 INDICATEURS FINANCIERS
SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS
SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M³

<u>Service de l'Eau</u>	QUAN TITE	P.U.			MONTANT HT	
		01/01/19	01/01/20	Ecart %	01/01/19	01/01/20
<u>SOGEDO EXPLOITATION</u>						
Prime Fixe (pour l'année)	1	22.922 €	23.396 €	2.1%	22.922 €	23.396 €
Consommation (m ³)	120	0.491 €	0.501 €	2.1%	58.874 €	60.094 €
<u>COLLECTIVITE</u>						
Prime Fixe (pour l'année)	1	12.000 €	12.000 €	0.0%	12.000 €	12.000 €
Consommation (m ³)	120	0.410 €	0.410 €	0.0%	49.200 €	49.200 €
<u>TIERS</u>						
Agence de l'Eau - Prélèvement (m ³)	120	0.097 €	0.093 €	-4.9%	11.688 €	11.112 €
Agence de l'Eau - Lutte contre la Pollution (m ³)	120	0.330 €	0.330 €	0.0%	39.600 €	39.600 €
TVA		5.50%	5.50%		10.6856 €	10.7472 €
MONTANT TTC DE LA FACTURE				0.6%	204.970 €	206.150 €
MONTANT TTC DU M³ HORS PRIME FIXE				0.4%	1.401 €	1.407 €
MONTANT TTC DU M³ AVEC PRIME FIXE				0.6%	1.71 €	1.72 €

VI-2 Facturation

Tous les ans, les abonnés reçoivent deux factures :

- une première en Mai et Juin correspondant à une estimation de leur consommation
- une seconde en Novembre et Décembre basée sur la relève des compteurs.

Gestion des Abonnés	2018	2019	Evolution
Facturation :			
Nb Factures émises :	51 357	52 851	2.91%
Relance :			
Nb Relances simples :	9 828	9 603	-2.29%
Nb de relances majorées :	4 344	4 489	3.34%
Contentieux :			
Nombre :	696	389	-44.11%
Montant (part fermière)	104 069	139 703	34.24%
Difficultés de paiement rencontrées :			
Nombre d'échéancier accordés :	617	595	-3.57%
Montants accordés :	178 847	160 072	-10.50%
Charte solidarité :			
Nombre de dossiers présentés :	86	124	44.19%
Nombre de dossiers acceptés :	27	38	40.74%
Montant (part Sogedo) :	1 348	4 126	206.08%



Taux de réclamations	2018	2019
Nombre de réclamations écrites	13	20
Nombre d'abonnés	23 206	23 799
Taux de réclamations / 1000 abonnés	0.56	0.84

VI-3 Situation sur l'exercice

SOGEDO s'emploie à effectuer les démarches nécessaires afin de recouvrer au paiement des factures émises auprès des usagers.

Le tableau suivant est un récapitulatif des créances non soldées au 31 décembre portant sur l'année précédente :

Exercice précédent	2018	2019
Nombre de factures émises N-1 :	50 267	51 357
Nombre de factures non soldées N :	1 220	1 371
Montant facturé l'année précédente (N-1) :	4 558 227	4 680 958
Montant impayé au 31/12/19 (N) :	106 769.24	127 936.96
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :	2.34%	2.73%

Observations : Le montant facturé au titre de l'exercice précédent comprend l'intégralité de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, et la TVA liée à ces postes.

VI-4 Ecrêtement et dégrèvement

Selon les justifications apportées par les abonnés attestant d'incidents exceptionnels sur leurs installations intérieures, SOGEDO a procédé à des rabais exceptionnels sur la part fermière, dont une synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous :

Demandes de dégrèvements	2018	2019
Nombre de dossiers traités	2	2
Volume total dégrévé (m3) :	1 402	1 549
Montant global du dégrèvement en € (part gestion) :	665 €	740 €

Demandes d'écètements	2018	2019
Nombre de dossiers traités	139	158
Volume total écèté (m3) :	57 642	66 392
Montant global du écètement en € (part gestion) :	27 470 €	32 259 €

Liste des dégrèvements accordés par commune au cours de l'année :

Communes	Nombre de dossiers	Volumes dégrévés (m³)	Montant HT
Cubnezais	2	299	142.92 €
		1250	597.50 €

Liste des écrêtements accordés par commune au cours de l'année :

Communes	Nombre de dossiers	Volumes écrêtés (en m³)	Montant HT
Asques	1	279	136.98
Aubie Et Espessas	4	981	475.59
Cadillac En Fronsadais	4	884	423.88
Cavignac	2	273	134.03
Cezac	3	722	347.21
Cubnezais	6	2 668	1 292.73
Cubzac Les Ponts	10	3 536	1 710.70
Fronsac	5	1 539	750.00
Galgon	7	1 748	837.07
Gauriaguet	3	745	365.78
La Lande De Fronsac	4	562	275.49
La Riviere	4	2 092	999.96
Lugon Et Ile De Carnay	5	1 124	549.47
Marcenais	3	363	174.83
Marsas	4	5 278	2 590.17
Perissac	4	325	156.00
Peujard	5	1 103	541.56
Prignac Et Marcamp	5	1 489	730.01
Salignac	7	2 872	1 393.05
St Aignan	2	1 921	943.20
St Andre De Cubzac	36	9 741	4 693.09
St Antoine	1	1	0.49
St Germain La Riviere	1	825	405.07
St Gervais	9	12 799	6 269.46
St Laurent D'arce	5	2 322	1 117.84
St Michel De Fronsac	1	101	49.59
St Romain La Virvee	3	6 291	3 054.13
Verac	2	288	141.40
Villegouge	3	1 045	507.47
Virsac	9	2 475	1 192.40
Total Général	158	66 392	32 258.65

VI-5 Compte rendu financier

Présentation du CRF

Le compte rendu financier ci-joint est établi en application des dispositions des articles R3131-3 et suivant du Code de la commande publique et qui fait obligation au concessionnaire d'un service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service délégué. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués et ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente est systématiquement indiquée.

Modalités d'établissement du CRF et composantes des rubriques

Le CRF regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

Les produits :

Exploitation du service :

Le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part délégataire) se rapportant à l'exercice. Il est fait, dans la mesure du possible, la différence entre le montant total des abonnements et le montant total des m3 vendus. Conformément à la réglementation des entreprises privées, ce montant comprend une part de provision afin rapprocher le chiffre d'affaires à l'année calendaire concernée.

Vente d'eau en gros :

Les recettes de l'exploitant provenant des ventes d'eau en gros à des collectivités voisines. Des conventions spécifiques régissent les modalités de facturations.

Collectivités et autres organismes publics :

Le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la collectivité délégante ainsi que les produits collectés pour le compte des organismes publics (Il s'agit essentiellement de la redevance prélèvement et de la taxe pollution destinées au financement des Agences de l'Eau ou bien de la redevance pour les VNF).

Travaux exclusifs :

Le montant total HT des travaux facturés réalisés par le centre d'exploitation dans le cadre du contrat, en application du bordereau des prix travaux. Il s'agit essentiellement de la création des branchements neufs et de leurs modifications.

Produits accessoires :

Les montants facturés conformément aux dispositions du contrat de délégation aux abonnés du service. Il s'agit essentiellement des frais d'accès au service, de relances et d'impayés et autres prestations.

L'ensemble des produits figurant au CRF résultent d'une affectation directe au contrat.

Les charges :

Il s'agit de l'ensemble des charges du service délégué. Elles sont composées de charges directes imputées directement au contrat et de charges indirectes réparties en fonction de différentes règles spécifiques. La structure de l'entreprise, avec une forte présence locale, permet une affectation des charges directement au contrat de façon largement prépondérante. Pour les charges indirectes, la répartition se fait au prorata de la valeur ajoutée pour les frais d'exploitation des centres d'exploitation locaux et les frais de structure généraux de l'entreprise et selon d'autres règles spécifiques pour les frais de véhicules, et les frais de facturation.

Salaires et charges :

Le coût de la rémunération des agents SOGEDO, incluant les salaires et charges sociales, les frais de déplacement et de formation professionnelle. Un dispositif de gestion des interventions permet une imputation au plus juste des agents en fonction des interventions effectives pour chaque contrat.

Ce poste comprend également les frais de personnel d'encadrement, de personnel technique en support et de personnel administratif extérieurs au centre d'exploitation mais qui interviennent spécifiquement sur le contrat.

Frais de Véhicule :

Composé du coût d'amortissement des véhicules, du carburant, des frais d'entretien, réparations et d'assurances, ces frais sont ventilés sur le contrat proportionnellement au nombre d'heures du personnel d'exploitation imputé au contrat. Ce poste subit d'importantes fluctuations compte tenu de la volatilité du prix des carburants, de la hausse constante du coût des réparations et des assurances.

Energie électrique :

Cette rubrique comprend le coût des contrats d'électricité et de gaz relatifs aux consommations énergétiques effectives de chaque site du périmètre du contrat. Chaque contrat d'énergie est imputé individuellement au contrat grâce une base de données détaillée. Cet outil permet un suivi rigoureux des puissances atteintes, de l'évolution des consommations énergétiques et des éventuelles pénalités (énergie réactive et dépassements). Chaque année une analyse des ajustements de puissance et d'option tarifaire nécessaires est réalisée afin d'optimiser au mieux ce poste de charge important. Ces optimisations permettent d'assurer un dimensionnement des contrats au plus proche du besoin sur site. De plus, SOGEDO travaille en collaboration avec son fournisseur d'énergie et se fait accompagner afin d'assurer une veille régulière du marché de l'énergie et d'orienter sa stratégie d'achat. Cette démarche permet de limiter, en partie seulement, la hausse constante et importante du coût de l'énergie constaté ces dernières années.

Achats d'eau en gros :

Cette rubrique comprend le coût réel des achats d'eau en gros nécessaires aux besoins du service.

Produits de traitement :

Il s'agit des coûts exclusifs des produits entrant dans les process de production d'eau potable du contrat. Ce poste comprend également les charges induites par la location des bouteilles de chlore et autres contenants consignés.

Analyses :

Le coût annuel des analyses d'eau réalisées dans le cadre des programmes suivants :

- Programme d'analyses réglementaires réalisé par les services de l'ARS. Les factures étant envoyées et prises en charge par l'exploitant.
- Programme d'analyses d'autocontrôle, réalisé par et à l'initiative du délégataire.

Liaisons télécommunications :

Ce poste comprend les frais des lignes téléphoniques nécessaires à la gestion et à la supervision des sites. On y retrouve le coût des lignes traditionnelle RTC, des lignes spécialisées et des lignes GSM et GPRS.

Entretien des ouvrages de production :

L'ensemble des charges liées à l'entretien des ouvrages de production comprenant les éléments suivants : petites fournitures d'entretien (graisses, huiles, petits consommables), le coût des locations d'engin, de l'entretien des espaces verts, les vérifications réglementaires (contrôles normatifs : électriques, anti-bélier, extincteur, équipements de levages) le contrôle et le remplacement des petits équipements de traitements (sonde de mesures, petites fournitures chloration), consommables pour l'entretien des réservoirs etc..

Entretien et réparations des réseaux et branchements :

Ce poste de charge comprend les éléments suivants :

- Sous-traitance : prestations de sous-traitance des entreprises extérieures (terrassment, réfection de chaussée etc.) ;
- Les fournitures réseaux et branchements : pièces de réparations, canalisations, vannes, équipements hydrauliques et de régulations et consommables divers ;
- La location de matériel de chantier.

Le service Achats de SOGEDO optimise de façon permanente les coûts des fournitures et de la sous-traitance, malgré la hausse constante des matières premières. Cette optimisation fait bénéficier à chaque collectivité de l'effet de masse de l'entreprise.

Travaux facturables :

Ce poste comprend les éléments nécessaires à la réalisation des travaux neufs exclusifs :

- Sous-traitance : prestations de sous-traitance des entreprises extérieures (terrassment, réfection de chaussée etc.)
- Les fournitures réseaux et branchements : canalisations, vannes, équipements hydrauliques, pièces pour les branchements, regard, compteurs neufs...
- La location de matériel de chantier.

Amortissements du matériel d'exploitation et immobilisation :

Sont regroupés dans cette rubrique :

- L'ensemble des amortissements des équipements propriété de SOGEDO qui sont utilisés localement pour l'exécution du contrat. On y retrouve l'amortissement des matériels de chantier, outillages mais également du matériel de bureau de l'agence locale (mobilier, équipement, matériel informatique et télécommunication).
- Une quote-part des immobilisations des équipements des services généraux de Sogedo sont reventilées grâce à la clé de la valeur ajoutée.

- L'amortissement du parc compteurs, lorsque SOGEDO en est propriétaire, se retrouve dans ce compte. Il n'y a pas de charge d'amortissement des compteurs lorsque ceux –ci sont propriété de la collectivité.
- L'amortissement des équipements financés sur les ouvrages par SOGEDO dans le cadre des obligations du contrat. Ces équipements sont considérés comme des biens de retour et ils sont amortis sur la durée restante du contrat.

Dépenses au titre du renouvellement contractuel :

Ce paragraphe regroupe l'ensemble des charges liées au renouvellement des ouvrages. Il existe trois notions de gestion du renouvellement. Les règles sont fixées dans le contrat de délégation. Pour un même contrat, il peut y avoir plusieurs règles de gestion du renouvellement en simultané et suivant la nature des équipements.

- **Garantie de renouvellement :** Le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service.
- **Programme de renouvellement :** Il s'agit des engagements pris contractuellement par le délégataire sur un programme défini dans le compte d'exploitation. Les opérations font souvent l'objet d'un lissage sur la durée du contrat. S'agissant d'un engagement ferme, le délégataire est tenu de réaliser ces travaux avant la fin du contrat sous peine de compensation financière en fin de contrat.
- **Compte de renouvellement :** Une dotation annuelle est calculée selon les règles définies au contrat de délégation. Ce montant est versé au crédit d'un compte et l'ensemble des opérations de renouvellement vient s'inscrire au débit de celui-ci. Un décompte contractuel est réalisé chaque année afin de suivre la bonne tenue et respect des engagements du délégataire. Il est porté annuellement le montant effectif des dépenses de l'exercice dans le compte rendu financier.

Dans un objectif de lisibilité, nous avons détaillé le renouvellement selon 4 rubriques : renouvellement électromécanique, réseaux, branchements et compteurs.

Les montants figurant au titre des dépenses de renouvellement affectés au CRF sont les dépenses effectives au cours de l'exercice considéré. Les dépenses de renouvellement sont donc susceptibles d'évoluer fortement d'un exercice à l'autre selon les travaux réalisés.

Facturation, encaissement et contentieux :

Ce poste de charges regroupe les dépenses des services de facturation de SOGEDO : préparation, traitement et impression des factures, 1^{ère} relance, 2^{ème} relance (y compris les frais d'entretien des équipements informatiques, d'impression, de mise sous pli), frais d'affranchissement et d'expédition, frais du service de recouvrement et de la gestion des contentieux. L'ensemble de ces charges est réparti sur chaque contrat proportionnellement au nombre d'abonnés du contrat.

Frais locaux d'exploitation :

Il s'agit de l'ensemble des frais de l'agence locale de rattachement : location, entretien du bâtiment, entretien du matériel informatique et téléphonique, lignes téléphoniques et informatiques dédiées, et toutes autres charges des bâtiments nécessaires à son fonctionnement et à l'accueil des usagers. L'ensemble de ces charges est réparti sur l'ensemble des contrats de délégations rattachés à l'agence locale.

Contribution Économique Territoriale (CET) et autres impôts :

La CET est due par les entreprises. Elle est constituée de :

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par l'entreprise ;
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), basée sur les biens soumis à la taxe foncière.

Cette rubrique comprend les éléments suivants :

- La CET relative aux ouvrages du service ;
- La CET relative aux biens propres de la société, affectés directement ou indirectement au service ;
- Les autres impôts éventuels sur le service à la charge du Délégué.

Redevances et participations contractuelles :

Ce poste de charges comprend les éléments suivants éventuels :

- Frais de contrôle contractuels du service, lorsque la charge en incombe au délégué.
- Autres redevances : essentiellement le montant des redevances d'occupation des domaines publics quand celles-ci sont à la charge du délégué (redevances, départementales, SNCF, VNF, Autoroutes etc..).

Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste de charges comprend les éléments suivants :

- Redevances prélèvement et pollution reversées à l'Agence de l'eau.
- Redevance reversée à VNF, le cas échéant,
- Montant des produits collectés pour le compte de la collectivité déléguée.

Dans un but de simplification, et compte tenu des périodes de reversement, le montant de ces charges est strictement égal au montant des recettes collectées pendant l'exercice civil.

Divers :

Ce poste, utilisé exceptionnellement est spécifique à certains contrats de délégation et peut comporter les charges suivantes :

- Annuité du fond de travaux concessif dans le cadre de contrat de concession.
- Dotation « exceptionnelle » spécifique à certains contrats de délégation.

Contribution des services centraux et recherche :

Il s'agit d'une quote-part de l'ensemble des charges de structures générales de la société SOGEDO dont les charges n'ont pu être imputées directement au contrat. Il s'agit essentiellement des services supports tels les services du personnel, comptabilité, achats, assurances, commerciaux, communication, sécurité, informatique et de direction. La répartition de ces charges est effectuée grâce à la clé de répartition dite à la valeur ajoutée sur l'ensemble des contrats de délégation de SOGEDO.

Impôts sur les sociétés :

Il s'agit du montant de l'impôt sur les sociétés acquitté par SOGEDO. Le calcul est normatif et basé sur le montant d'imposition des entreprises en vigueur pour l'exercice concerné.

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION

Année : 2019
 Département : Département Gironde
 Centre : Centre de Saint André de Cubzac (C60)
 Contrat : S.I.A.E.P.A. du CUBZADAIS FRONSADAIS (C6080000)
 En €uros

Libellé	2018	2019	Evolution 2018/2019
PRODUITS			
Exploitation du service	1 778 890	1 878 738	6%
Part fixe (abonnements)	540 380	566 896	5%
Part Consommations	1 238 510	1 311 842	6%
Vente en gros	0	0	
Collectivités et autres organismes publics	2 430 351	2 497 164	3%
Travaux attribués à titre exclusif	390 806	456 587	17%
Produits accessoires	154 151	181 447	18%
TOTAL DES PRODUITS	4 754 198	5 013 936	5%
CHARGES			
Salaires et Charges	692 410	741 957	7%
Exploitation	679 513	721 059	6%
Travaux	12 896	20 898	62%
Frais de Véhicule	51 508	60 010	17%
Exploitation	50 709	58 620	16%
Travaux	799	1 390	74%
Energie électrique	219 415	254 433	16%
Achats d'Eau en gros	35	35	1%
Produits de Traitement	46 438	81 755	76%
Analyses	21 786	15 525	-29%
Liaisons Télécommunication	6 019	6 987	16%
Entretiens et réparations des ouvrages de Production	38 045	54 737	44%
Entretiens et réparations des Réseaux, Branchements, Travaux Facturables	126 907	80 700	-36%
Amortissements du matériel d'exploitation et Immobilisations	90 545	90 644	0%
Amortissements matériel SOGEDO	36 296	32 568	-10%
Immobilisations incorporelles	7 834	9 063	16%
Amortissement du parc compteurs (si propriété Sogedo)	46 415	49 013	6%
Dépenses au titre du renouvellement contractuel	113 742	84 590	-26%
Renouvellement Electromécanique	21 531	12 160	-44%
Renouvellement Réseau	8 761	5 462	-38%
Renouvellement Branchements	26 846	26 082	-3%
Renouvellement compteurs	56 605	40 886	-28%
Facturation, Encaissements, Contentieux	155 320	154 678	0%
Frais locaux d'exploitation	110 035	125 585	14%
Impôts et Contribution Economique Territoriale	82 376	80 205	-3%
Contribution Economique Territoriale ouvrages	0	0	
Contribution Economique Territoriale bureaux	82 376	80 205	-3%
Autres impôts et taxes (Fonciers)	0	0	
Redevances et Participations Contractuelles	6 461	7 919	23%
Frais de Contrôle	0	0	
Autres Redevances (Occupation Domaine Public)	6 461	7 919	23%
Collectivités et autres organismes publics	2 430 351	2 497 164	3%
Divers	3 318	-3 170	-196%
Contribution des services centraux et recherche	258 569	263 465	2%
TOTAL DES CHARGES	4 753 603	4 966 438	4%
RESULTAT AVANT IMPOT	594	47 497	7893%
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	198	15 832	
RESULTAT	396	31 665	7893%

VII – LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION

VII- 1- Stations de production

Stations de production de Dorêt et des Billaux : Sécurisation de l'alimentation électrique

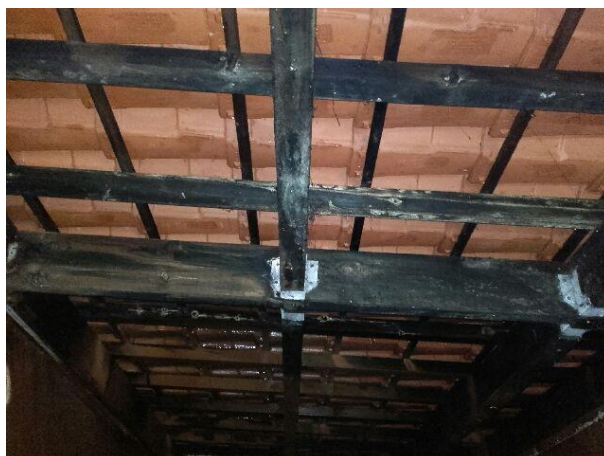
Afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable du syndicat, nous vous proposons d'équiper les stations de Dorêt et des Billaux de groupes électrogènes.



Les stations de Salignac et de Peujard sont elles, déjà équipées de groupes électrogènes.

Station de Peujard : Rénovation de la couverture du local de traitement

Nous avons constaté une dégradation de la toiture du local. En effet, l'humidité très importante dans la bache d'aération détériore la charpente et les supports des rampes d'aérations.



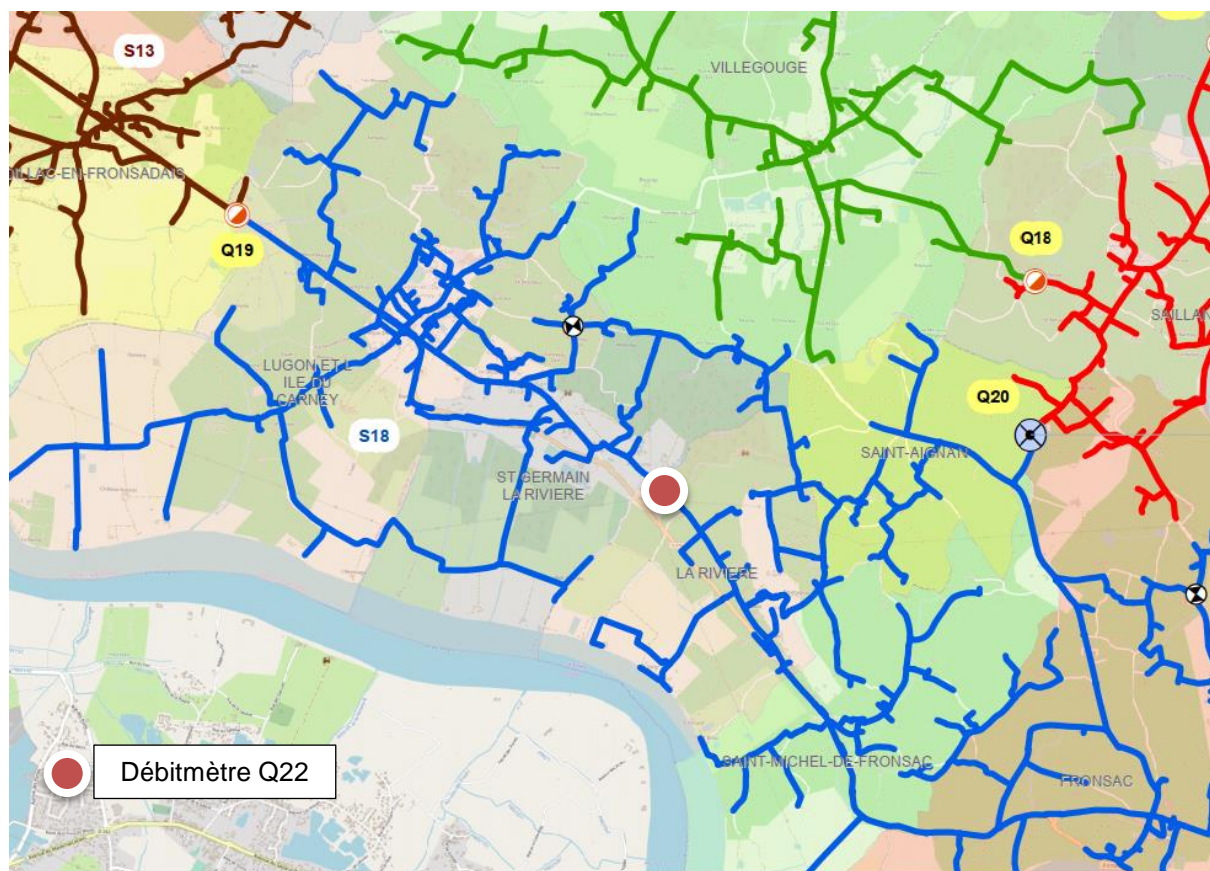
Nous vous proposons aussi d'améliorer l'étanchéité de la bache d'aération afin de protéger la couverture et d'éviter un vieillissement prématuré.

VII- 2- Réseau

Sectorisation : Secteur 18

Lors du bilan 2019, le secteur 18 a été mis en évidence comme prioritaire dans la recherche de fuites.

Nous vous proposons donc de scinder en 2 parties le secteur 18 en l'équipant d'un débitmètre sur la conduite entre St Germain la Rivière et la Rivière.



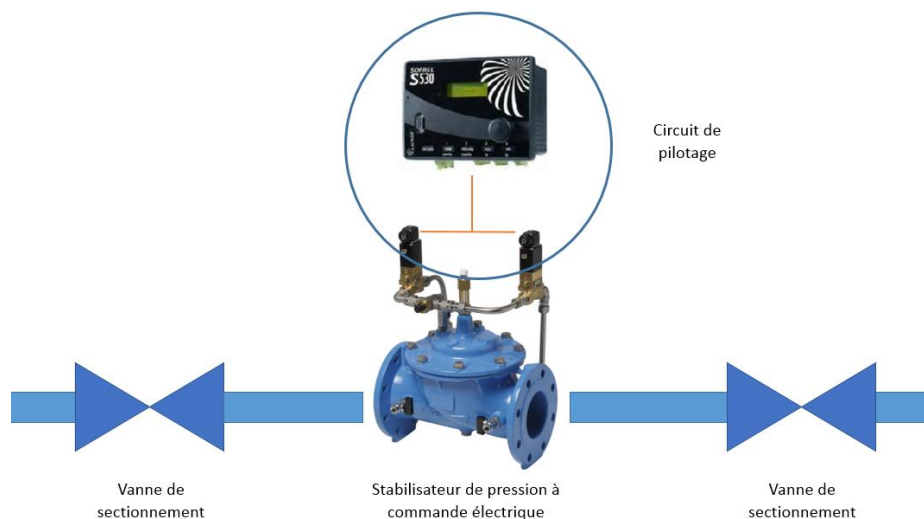
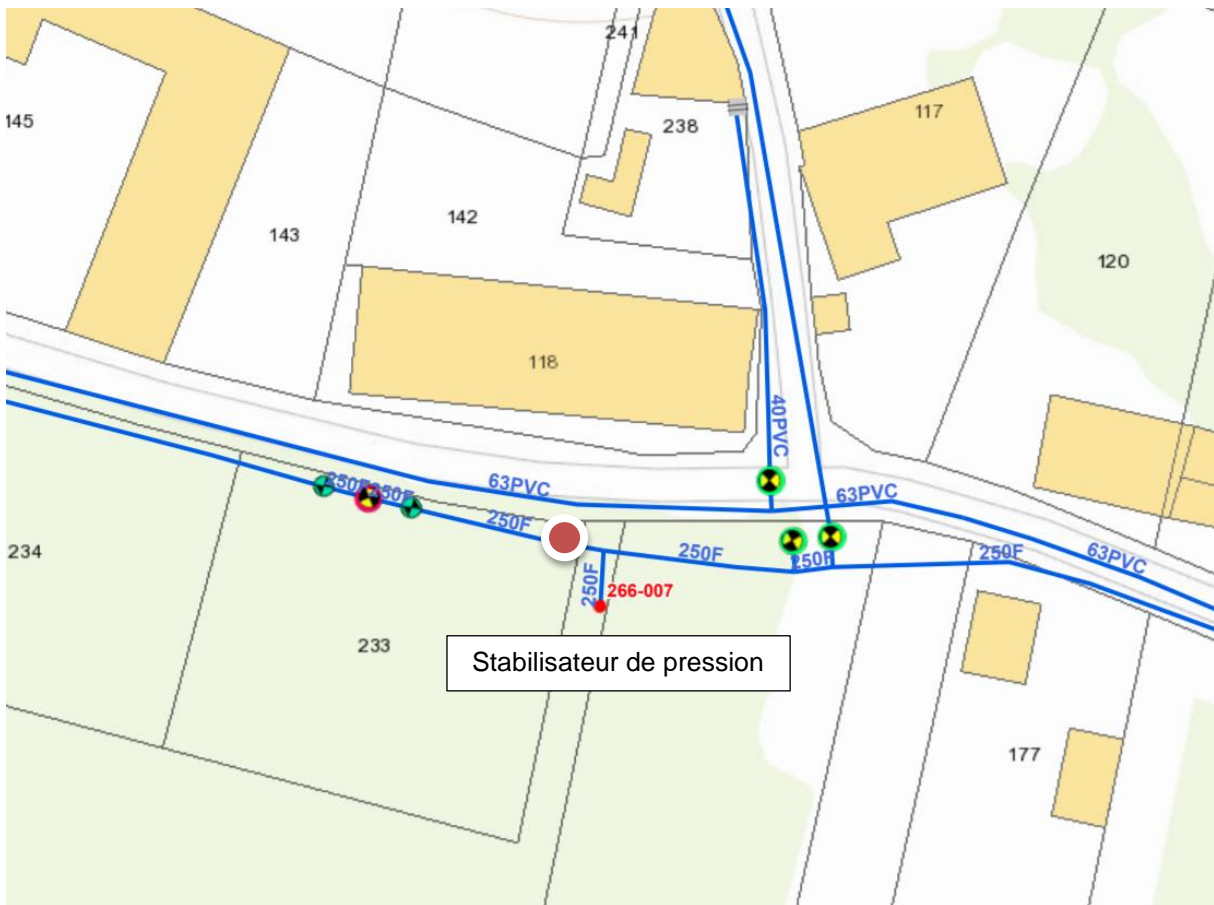
Installation d'un stabilisateur de pression entre les réservoirs de Marcenais et de Cavignac

Depuis plusieurs années, nous constatons en période estivale que la zone alimentée par le château d'eau de Cavignac nécessite le secours du réservoir de Marcenais.

Cette opération se fait manuellement sous la surveillance d'un technicien.

L'installation d'un stabilisateur de pression à commande électrique (voir plan ci-dessous) permettrait de piloter à distance et de sécuriser le remplissage du réservoir de Cavignac.

L'installation d'un débitmètre se fera en complément pour comptabiliser les volumes transférés.



ANNEXE 1

Détail des interventions sur le réseau

Secteur	Date	Commune intervention	Lieu d'intervention	Ouvrage	DN (mm)	Matériau
14	6/1/19	Villegouge	L'Eyraude	Canalisation	100	Fonte Ductile
13	6/1/19	Cadillac en Fronsadais	Rue du 8 Mai 1945	Canalisation	125	Fonte Ductile
14	7/1/19	Verac	Les Gaussens	Canalisation	40	Fonte Grise
18	7/1/19	Fronsac	Route du Tertre	Canalisation	63	PVC
6	13/1/19	Marcenais	La Jonquille	Canalisation	60	Fonte Grise
8	15/1/19	Val de Virvee	Au Grand Etienne	Canalisation	250	Fonte Ductile
18	20/1/19	Lugon et l'île du Carnay	Rue Montesquieu	Canalisation	90	PVC
11	22/1/19	Saint Andre de Cubzac	Rue du Commandant Cousteau	Canalisation	80	Fonte Grise
7	27/1/19	Prignac et Marcamps	Chemin de la Croix Blanche	Canalisation	80	Fonte Grise
11	28/1/19	Saint Andre de Cubzac	Chemin de Badebec	Canalisation	63	PVC
12	29/1/19	Saint Andre de Cubzac	Pont de Loze	Canalisation	150	Fonte Ductile
6	30/1/19	Marcenais	RD 18 La beloie	Canalisation	100	Fonte Grise
2	31/1/19	Cavignac	Lot Le Carosse	Canalisation	60	Fonte Grise
5	3/2/19	Marsas	Rue Jean de Combret	Canalisation	100	Fonte Grise
15	3/2/19	Galgon	Avenue Francois Mitterand	Canalisation	110	PVC
3	6/2/19	Saint Laurent d'Arce	Rue Michel de Montaigne	Canalisation	100	Fonte Ductile
13	7/2/19	Cadillac en Fronsadais	Lot l'Ilot	Canalisation	110	PVC
7	10/2/19	Prignac et Marcamps	Chemin Grande Cazelle	Canalisation	90	PVC
18	12/2/19	Lugon et l'île du Carnay	Rue du 8 Mai 1945	Canalisation	63	PVC
14	13/2/19	Villegouge	Rue du 19 Mars 1962	Canalisation	100	Fonte Grise
10	14/2/19	Saint Genes de Fronsac	Gaudin	Canalisation	100	Fonte Ductile
18	17/2/19	Lugon et l'île du Carnay	Rue du 14 Juillet	Canalisation	40	Centriflex
3	18/2/19	Saint Gervais	Rue des Lys	Canalisation	110	PVC
12	19/2/19	Saint Andre de Cubzac	Chemin de la Rousse	Canalisation	90	PVC
15	24/2/19	Galgon	Lot Les Morilles	Canalisation	110	PVC
9	26/2/19	Saint Genes de Fronsac	Rue ildevert	Canalisation	60	Fonte Grise
14	27/2/19	Villegouge	Chemin des Granges	Canalisation	50	PVC
5	28/2/19	Gauriaguet	Rue de la Grosse Pierre	Canalisation	50	PVC
11	28/2/19	Saint Andre de Cubzac	Chemin de Perret	Canalisation	80	Fonte Ductile
17	3/3/19	Saint Romain la Virvee	Rue de Fontenelle	Canalisation	50	PVC
16	4/3/19	Asques	Route de Cubzac	Canalisation	75	PVC
18	4/3/19	Fronsac	La Malatie	Canalisation	75	PVC
11	5/3/19	Saint Gervais	Rue des ESteyS	Canalisation	75	PVC
18	6/3/19	Fronsac	Chateau la France	Canalisation	63	PVC

Secteur	Date	Commune intervention	Lieu d'intervention	Ouvrage	DN (mm)	Matériau
10	11/3/19	Perissac	Normandin	Canalisation	110	PVC
15	12/3/19	Galgon	Chemin de Chevalier	Canalisation	63	PVC
12	17/3/19	Saint Romain la Virvee	Chemin de Droguet	Canalisation	63	PVC
6	21/3/19	Marcenais	Croix de Queyron	Canalisation	90	PVC
16	24/3/19	Asques	Route de Cubzac	Canalisation	75	PVC
10	27/3/19	Perissac	Les Grandes Terres	Canalisation	63	PVC
10	28/3/19	Perissac	La Massonne	Canalisation	75	PVC
19	31/3/19	Saillans	Lieu-dit Tessendey	Canalisation	40	PVC
13	1/4/19	La Lande de Fronsac	Bois de Barreau	Canalisation	63	PVC
18	2/4/19	Saint Aignan	Huchat	Canalisation	150	Fonte Ductile
19	7/4/19	Saillans	Labory	Canalisation	63	PVC
18	7/4/19	Villegouge	Lieu-dit Meyney	Canalisation	50	PVC
1	8/4/19	Cezac	Lieu-dit Brian	Canalisation	80	Fonte Grise
11	8/4/19	Saint Andre de Cubzac	Allée de Romefort	Canalisation	63	PVC
11	8/4/19	Saint Andre de Cubzac		Canalisation	110	PVC
7	8/4/19	Prignac et Marcamps	La Plagniolle	Canalisation	63	PVC
1	11/4/19	Cezac	Les Vergnes	Canalisation	63	PVC
12	14/4/19	Saint Andre de Cubzac	chemin de Cabarieu	Canalisation	40	PVC
2	15/4/19	Cezac	Moulin de Prade	Canalisation	50	PVC
3	15/4/19	Saint Laurent d'Arce	Lieu-Dit Genaux	Canalisation	63	PVC
7	17/4/19	Prignac et Marcamps	Chemin de Port d'Espau	Canalisation	75	PVC
3	24/4/19	Saint Gervais	Rue des Roses	Canalisation	110	PVC
16	24/4/19	Cubzac Les Ponts	Rue de la Gare	Canalisation	80	Fonte Ductile
3	28/4/19	Saint Gervais	Rue de la Lande	Canalisation	80	Fonte Ductile
8	28/4/19	Saint Andre de Cubzac		Canalisation	140	PVC
11	29/4/19	Saint Andre de Cubzac	Route de Bourg	Canalisation	100	Fonte Ductile
15	21/5/19	Galgon	Rue Ferdinand Pillot	Canalisation	60	Fonte Ductile
11	30/5/19	Saint Andre de Cubzac	Rue de la Dauge	Canalisation	125	Fonte Ductile
11	2/6/19	Saint Andre de Cubzac	Rue Henri Groues	Canalisation	160	PVC
15	5/6/19	Galgon	Chemin de Terrefort	Canalisation	0	
15	5/6/19	Galgon	Chemin de l'Espérance	Canalisation	0	
15	6/6/19	Galgon	Rue de l'Eglise	Canalisation	50	Fonte Grise
18	12/6/19	Saint Germain de la Riviere	Chemin de Pille Bourse	Canalisation	60	Fonte Ductile
6	12/6/19	Marcenais	Roussat	Canalisation	50	PVC
10	13/6/19	Saint Genes de Fronsac	Chemin des vergnes	Canalisation	75	PVC
12	18/6/19	Cubzac Les Ponts	Avenue de Paris	Canalisation	0	
11	24/6/19	Saint Andre de Cubzac	Chemin de terrefort	Canalisation	0	
13	26/6/19	Cadillac en Fronsadais	Avenue du Fronsadais	Canalisation	200	Fonte Grise

Secteur	Date	Commune intervention	Lieu d'intervention	Ouvrage	DN (mm)	Matériau
2	30/6/19	Cubnezais	Rue de Pillebourse	Canalisation	0	
18	1/7/19	La Riviere	D670	Canalisation	40	PEHd
15	6/7/19	Galgon	Boutin Arnaud	Canalisation	90	PVC
15	7/7/19	Galgon	chemin de Fournet	Canalisation	90	PVC
15	16/7/19	Galgon	Chemin de Fournet	Canalisation	90	PVC
16	17/7/19	Cubzac Les Ponts	Pont Biaï	Canalisation	90	PVC
2	18/7/19	Cubnezais	Les Murailles	Canalisation	90	PVC
10	21/7/19	Perissac	Lieu-dit Guérin	Canalisation	80	Fonte Grise
17	22/7/19	Cubzac Les Ponts	Chemin de Hourcade	Canalisation	0	
12	22/7/19	Cubzac Les Ponts	Rue du 19 Mars 1962	Canalisation	0	
3	26/7/19	Saint Gervais	Route de St Gervais	Canalisation	110	PVC
12	28/7/19	Saint Andre de Cubzac	Chemin Pas de Monaco	Canalisation	90	PVC
18	29/7/19	Saint Michel de Fronsac	Port de Perpignan	Canalisation	75	
3	1/8/19	Saint Gervais	Rue des Saules	Canalisation	63	PVC
10	4/8/19	Perissac	Lieu-dit Courrière	Canalisation	90	PVC
3	7/8/19	Saint Gervais	Rue des Saules	Canalisation	50	PVC
2	7/8/19	Peujard	Au Roi des Joncs	Canalisation	200	Fonte Grise
13	7/8/19	La Lande de Fronsac	Route de Barreaud	Canalisation	63	PVC
10	13/8/19	Saint Genes de Fronsac	Chemin des Vergnes	Canalisation	75	PVC
1	20/8/19	Cezac	Avenue Charles de Gaulle	Canalisation	125	Fonte Ductile
4	23/8/19	Peujard	Le Sartre	Canalisation	63	PVC
1	25/8/19	Cezac	Avenue Charles de Gaulle	Canalisation	125	Fonte Ductile
12	26/8/19	Saint Andre de Cubzac	Chemin de la Rousse	Canalisation	90	PVC
11	27/8/19	Saint Andre de Cubzac	Impasse du Chateau d'Eau	Canalisation	50	PVC
11	29/8/19	Saint Andre de Cubzac		Canalisation	110	PVC
9	2/9/19	Val de Virvee	Impasse du Rucher	Canalisation	40	PVC
18	4/9/19	Lugon et l'île du Carnay	Rue Florence Artaud	Canalisation	63	PVC
2	5/9/19	Cubnezais	Lieu-dit Baillou	Canalisation	50	Fonte Ductile
16	9/9/19	Cubzac Les Ponts	La Redoute	Canalisation	63	PVC
14	10/9/19	Verac	Près de la Fosse	Canalisation	90	PVC
10	11/9/19	Perissac	Belordre	Canalisation	63	PVC
13	15/9/19	La Lande de Fronsac	Route de Georges	Canalisation	63	PVC
13	15/9/19	La Lande de Fronsac	Route de Geroges	Canalisation	63	PVC
14	16/9/19	Verac	Pommier Nord	Canalisation	80	Fonte Grise
12	17/9/19	Cubzac Les Ponts	Rue du Bel Air	Canalisation	63	PVC
18	20/9/19	Fronsac	Chateau La France	Canalisation	32	PVC
10	22/9/19	Perissac	Lieu-dit Belordre	Canalisation	63	PVC
9	22/9/19	Saint Genes de Fronsac	Rue Ildevert Varachas	Canalisation	60	Fonte Grise
1	23/9/19	Cezac	Rue des Acaccias	Canalisation	40	PVC

Secteur	Date	Commune intervention	Lieu d'intervention	Ouvrage	DN (mm)	Matériau
9	23/9/19	Val de Virvee	Chemin de l'Oligeai	Canalisation	50	
9	23/9/19	Val de Virvee	Chemin de l'Oligeai	Canalisation	50	PVC
9	23/9/19	Val de Virvee	Chemin de l'Oligeai	Canalisation	50	
2	24/9/19	Cubnezais	Rue Saint Martial	Canalisation	63	PVC
6	24/9/19	Marcenais	Charlot Nord	Canalisation	40	PVC
3	26/9/19	Saint Laurent d'Arce	Route du Temple	Canalisation	90	PVC
11	27/9/19	Saint Andre de Cubzac	Chemin de Terrefort	Canalisation	63	PVC
8	29/9/19	Peujard	Vieux Bourg	Canalisation	63	PVC
18	30/9/19	Fronsac	Château la France	Canalisation	63	PVC
11	30/9/19	Saint Andre de Cubzac	Chemin du Grand Ormeau	Canalisation	63	PVC
10	2/10/19	Perissac	Route de Cabireau	Canalisation	0	
12	6/10/19	Cubzac Les Ponts	Rue de Peyrere	Canalisation	0	
1	6/10/19	Cezac	Rue des Coquelicots	Canalisation	0	
12	6/10/19	Saint Andre de Cubzac	Chemin de la Rousse	Canalisation	40	PVC
12	8/10/19	Cubzac Les Ponts	Rue de la Peyrère	Canalisation	0	
14	8/10/19	Perissac	Lieu-dit Bloin	Canalisation	63	PVC
16	10/10/19	Cubzac Les Ponts	A Coté des Moulins	Canalisation	90	PVC
2	16/10/19	Cavignac	Route de baudet	Canalisation	75	PVC
13	20/10/19	Cadillac en Fronsadais	Avenue du Fronsadais	Canalisation	40	Fonte Grise
2	20/10/19	Cavignac	Route des Nauves	Canalisation	75	PVC
16	21/10/19	Cubzac Les Ponts	Lotissement La Racace	Canalisation	63	PVC
16	24/10/19	Cubzac Les Ponts	Rue de la Tuilerie	Canalisation	63	PVC
18	28/10/19	Fronsac	Lieu-dit Perron	Canalisation	63	PVC
17	6/11/19	Saint Andre de Cubzac	Chemin de Mailhos	Canalisation	0	
11	9/11/19	Saint Andre de Cubzac	Rue Dantagnan	Canalisation	0	
16	12/11/19	Cubzac Les Ponts	Rue de la Barrière	Canalisation	0	
17	17/11/19	Saint Romain la Virvee	Chemin de Gonin	Canalisation	60	Fonte Grise
17	17/11/19	Saint Romain la Virvee	Chemin de Gonin	Canalisation	0	
4	19/11/19	Peujard	Avenue du Clos du Vallon	Canalisation	100	Fonte Grise
7	27/11/19	Prignac et Marcamps	Residence Castanet	Canalisation	0	
2	3/12/19	Cezac	Le Marinier	Canalisation	50	PVC